Image not found or type unknown

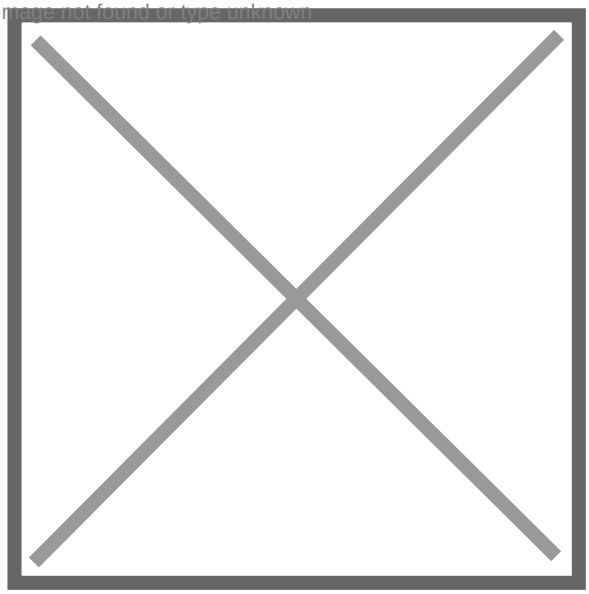

Travaux dans la cour commune

Par **lol5675**, le **10/09/2012** à **22:58**

Bonjour,
je suis copropriétaire depuis peu et j'ai été désigné pour représenter le syndic.
Une des copropriétaires souhaite réaliser des travaux dans la cour commune (aux frais de la copropriété) afin de ne plus avoir de problèmes d'humidité (l'eau remonte par capillarité les jours de pluie).
Elle estime que la copropriété doit payer car le problème vient de la cour.
Qu'en est-il?
Ne doit-elle pas au préalable contacter son assurance habitation?
Voire l'assurance de la copropriété?
Je vous remercie,
cordialement.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés